

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2017 à 19h30

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Maguy TÉTARD

Étaient présents :

Le **Judi 22 juin 2017** à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Madame Maguy TÉTARD, 1^{ère} Adjointe, de la Commune

Étaient présents :

- Mesdames : Alexandra ATANÉ, Annie-Claude BOCQUILLON, Valérie DERVIN FROIDEFOND, Magali DAL POS, Monique MARTIN et Maguy TÉTARD.
- Messieurs : Jacques COTTEZ, Jean-Claude JARNY, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT et Olivier ROBLET.

Pouvoirs :

Jean-Jacques JANNÉ a donné pouvoir à Olivier ROBLET.

Roberte LAJEUNESSE a donnée pouvoir à Valérie DERVIN-FROIDEFOND

Jean-Marc SCLAVON a donné pouvoir à Maguy TÉTARD.

Excusée :

Madame Patricia DE BOISROLIN

Secrétaire :

Madame Maguy TÉTARD a été élue Secrétaire.

A 19 heures 30 le quorum étant atteint, Madame Maguy TÉTARD déclare la séance ouverte.

1. Décision modificative N°1/2017
2. Travaux rue d'Etampes – réalisation de trottoirs et bordures adaptés aux personnes à mobilité réduite ; pose de modérateurs de vitesse : demande de subvention auprès de l'ÉTAT (DETR).
3. Accessibilité École, cantine, salle polyvalente : lancement du Marché Public de grés à grés.
4. Etat des sommes dues par GRDF (Redevance Occupation du Domaine Public – RODP 2017).
5. Demande de subvention de l'ANAT de l'Omois « Dragon Boat ».
6. Règlement et convention de prêt du matériel communal.

1. Décision modificative N°1/2017 :

La trésorerie principale a fait part en date du 24 mai 2017, d'un titre de recette de la Taxe d'Aménagement émis en doublon sur l'exercice 2016 pour un montant de 1.259.06 €. Il est demandé d'émettre un mandat pour la même somme au compte 673, sur l'exercice 2017 pour annuler ce titre. Vu le montant budgété au 673 « titre annulé » de 500.00 €, insuffisant pour effectuer le mandat d'annulation de 1259.06 €, vu le montant manquant de 759.06 € pour l'émission d'un mandat d'annulation de 1259.06 €, les crédits budgétaires suivants sont ouverts en dépenses de la section de fonctionnement :

Chapitre 67 : « Charges exceptionnelles », Compte 673 : « Titres annulés », pour un montant total de 1 259.06 € (500.00 + 759.06 €), par prélèvement correspondant sur les crédits du chapitre des dépenses imprévues 022 de 759.06 €. Montant restant sur 022 après DM 1 : 240.94 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

2. Travaux rue d'Etampes – réalisation de trottoirs et bordures adaptés aux personnes à mobilité réduite : demande de subvention auprès de l'ÉTAT (DETR 2018) :

Mise en conformité de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Lecture du rapport de présentation arrêtant la partie d'ensemble de l'ouvrage qui a pour objet de définir les points sensibles liés aux déplacements des personnes présentant un handicap conformément à la réglementation en vigueur, soit les handicaps moteur, visuel, auditif, mentant. La rue est par ailleurs très empruntée par les enfants scolarisés dans la commune.

Le devis du détail estimatif s'élève à 106 169.00 € HT, 127 402.80 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention, la plus large possible, pour ces achats dans le cadre de la DETR 2018 et s'engage à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans suivant l'attribution de celle-ci conformément au règlement d'attribution.

Vu la circulaire 2017-001, la nature des dépenses mentionnent une éligibilité au profit des bâtiments publics /3 : accessibilité aux personnes à mobilité réduite dont la subvention est comprise entre 20 et 60 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

3. Accessibilité École, cantine, salle polyvalente : lancement du Marché Public de gré à gré.

Il est rappelé que l'agenda d'accessibilité programmée permet à tous les propriétaires d'établissement recevant du

L'année 2016 a été consacrée aux travaux de la Mairie ainsi que ceux du Cimetière. Le calendrier 2017 ci-dessous indique les établissements à mettre en conformité :

- Année 2017

Salle polyvalente	26 500.00 €
Cantine	9 500.00 €
Ecole	13 800.00 €
Total	49 800.00 €

Le conseil municipal est informé du lancement d'un marché public de gré à gré, concernant les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalent, la cantine, l'école. La commune a retenu le Cabinet « Infra Études ». Ce dernier sera en charge de traduire en termes techniques les besoins et de réaliser le projet de travaux dans le respect des conditions établies dans un contrat.

Les crédits ont été prévus au Budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

4. Etat des sommes dues par GRDF (Redevance Occupation du Domaine Public – RODPP 2017).

Conformément au décret 2015-334 du 25 mars 2015, GRDF informe qu'il a effectué des travaux réalisés sur des ouvrages de distribution de gaz en 2016, selon le décret 2015-334 du 25 mars 2015 et qu'à ce titre, il est nécessaire de délibérer afin de percevoir la redevance. La longueur des canalisations renouvelées sur le domaine public communal est de 36 mètres. Le taux retenu : 0.35 € le mètre au taux de revalorisation de 1.02.

Un titre de 429 € pourra être émis à l'issue d'un vote favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

5. Demande de subvention de l'ANAT de l'Omois « Dragon Boat ».

L'association du Cancer ANAT de l'Omois projette de participer à la compétition LA TRAVER'SEINE à Paris qui aura lieu le 1^{er} et 2 octobre 2017 et sollicite la générosité de la commune afin de finaliser son projet. Il s'agit d'emmener 20 personnes sur un DRAGON BOAT. Ce sport est préconisé essentiellement dans le cadre de la rééducation des bras après les traitements du cancer du sein. Le dossier est présenté au Conseil Municipal.

Une somme de 200 € sera proposée aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

6. Règlement et convention de prêt du matériel communal.

La commune met à disposition des administrés un nombre important de matériels (tables, chaises, chapiteau, ...). Au vu du nombre important de demandes, il est nécessaire de préciser les modalités de prêts.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la mise en place d'un règlement de prêt de matériels pour fixer les modalités de mise à disposition ainsi que les pénalités en cas de non-respect des prescriptions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Questions Diverses :

Rythmes scolaires : avis pour le maintien ou l'arrêt dès la rentrée scolaire 2017 – 2018.

Le Conseil Municipal, en date du 14 mars 2013, a délibéré pour un report de la date de la réforme des rythmes scolaires sur le groupe scolaire Michel Herody. La semaine de 4.50 jours a donc pris effet à la rentrée scolaire 2014-2015.

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école.

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées (fatigue des enfants et coûts financiers importants pour la commune).

Considérant que les conseils d'école de Chierry seront interrogés sur ce sujet et qu'en cas défavorable, le retour à la semaine de 4 jours sera remis en place dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Considérant que la décision ne prendra effet qu'à la parution du décret du ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

Le Conseil Municipal a débattu et il en ressort un avis favorable au retour des 4 jours.

USEDA :

- Info travaux enfouissement rue d'Etampes : novembre 2017.
- Séparation dans l'armoire rue du général de Gaulle (Feu tricolore et éclairage public)
- Tranche 2 rue d'Etampes – programmation en 2018
- Travaux mis en conformité Armoire A et B rue du Général de Gaulle en 2017
- La Fibre : passage tronçon « T58 » (Jaulgonne/Château-Thierry) en cours de réalisation, tout comme le tronçon T29 (Château-Thierry/Charlys sur marne). La Pose du NRO (Nœud de Raccordement Optique) également en cours à proximité du passage à niveau SNCF à Chierry.

Calendrier :

1. Samedi 24 juin 2017 : Départ en retraite de Marie-Hélène FRITSCH à 11h00.
2. Lundi 26 juin 2017 : Réunion Publique pour les travaux rue d'Etampes. Les premiers travaux par le SARCT commenceront le 3 juillet 2017.
3. Vendredi 30 juin 2017 : Remise des livres par la Caisse des Ecoles au profit des Grandes sections de maternelle et les CM2.
4. Fin d'année scolaire : le 07 juillet 2017.
5. Accueil de Loisirs sans Hébergement le lundi 10 au vendredi 28 juillet 2017.

Séance levée à 20h26.



Le Maire,

R. LAJEUNESSE.